



VITAL'ACT-3S / VEHIS

INFORMATION

Evolutions réglementaires

11 septembre 2018

Chers partenaires / utilisateurs,

Ingenico Healthcare/e-ID informe ses clients, partenaires et utilisateurs qu'une évolution réglementaire destinée aux prescripteurs est applicable dès à présent :

- **FR143v3** : cette évolution réglementaire autorise la compatibilité des avis ponctuels de consultants avec la majoration MM ainsi que les compléments d'actes Nuit et Férié.

Pour les utilisateurs **VITAL'ACT 3S** et **VEHIS** en version de référentiel **TLA 4.10** :

Les prescripteurs peuvent dès à présent facturer sans modification de leur TLA selon les nouveautés apportées par cette fiche réglementaire. En attendant une évolution logicielle future, ce nouvel usage provoquera un forçage lors de la réalisation de la facture, sans impact sur l'acceptation de la FSE.

Pour les utilisateurs **VITAL'ACT 3S** et **VEHIS** en version de référentiel **TLA 3.30** :

- Pour la majoration MM :

L'association de l'acte MM aux avis ponctuels de consultants fait l'objet d'une procédure manuelle. Ingenico Healthcare/e-ID invite les professionnels de santé concernés à prendre connaissance des outils d'accompagnement via le réseau de distribution ou de les consulter directement sur notre site Internet <https://healthcare-eid.ingenico.com> dans la rubrique «Support / Pour les professionnels de santé».

- Pour les compléments d'actes Nuit et Férié :

Le référentiel **TLA 3.30** n'autorise pas le forçage des avis ponctuels de consultants avec les majorations Nuit et Férié, cette évolution sera prise en compte dans la prochaine version TLA 3.30.

La Fiche Réglementaire 143v3 sera intégrée dans les prochaines versions de nos TLA :

- Courant décembre 2018 pour **VITAL'ACT**
- Février 2019 pour **VEHIS**

En vous remerciant de votre confiance.

L'équipe Support Client
Ingenico Healthcare/e-ID

